

naire, est accordé sur le champ de bataille même; mais l'officier chargé de s'occuper de cette promotion n'agit pas avec autant de célérité, et quand il agit, il commence par informer le bureau de Londres, qui, à son tour, nous transmet ici cette information.

Je citerai, à titre d'exemple, la dernière requête que l'on a présentée pour obtenir une allocation de famille et faire transporter la solde. C'est M. F. L. Schaffner, député à ce Parlement, qui l'a présentée au nom des intéressés. Voici les faits: il s'agissait de la mère du soldat T. B. Smillie, qui perdit son père après s'être enrôlé. Sa mère demandait une allocation de famille à compter de cette date, pour la raison que son fils était, dès lors, devenu son seul soutien. Elle écrivit une première lettre à ce sujet, en décembre dernier. Elle y disait que son fils s'était enrôlé dans le 46e bataillon. On parcourut avec soin la liste des soldats de ce bataillon, sans y pouvoir trouver le nom du soldat Smillie, et l'on communiqua à sa mère le résultat de ces recherches. Dans sa réponse, en date du 19 janvier, elle ne dit pas de quel bataillon il faisait partie; mais dans une autre lettre qu'elle écrivit et qui fut reçue le 21 janvier dernier, elle dit qu'il faisait partie du 65e bataillon et non pas du 46e, comme elle l'avait déclaré tout d'abord. On parcourut la liste des soldats du 65e bataillon, mais on n'y trouva aucune trace de cession de la solde de Smillie, et sa mère en fut dûment informée le 1er février. On écrivit en même temps au trésorier général à Londres, en Angleterre, pour le prier de se mettre en communication avec le soldat Smillie, afin de lui faire signer un transport de sa solde: Le 16 février dernier une carte pour allocation de famille fut reçue du trésorier général de Londres et renvoyée au révérend J. Hunter, à Belmont, Manitoba, avec prière d'y certifier que le soldat était le seul soutien de sa mère devenue veuve. Le 27 mars on reçut ordre du trésorier général d'ouvrir un compte au sujet de la solde cédée à raison de \$15.00 par mois à dater du 1er février 1917, et un chèque pour la solde de février et de mars fut expédié le même jour à Mme Smillie, par lettre recommandée. Au commencement d'avril dernier, le certificat nécessaire par rapport à l'allocation de séparation fut reçu du révérend J. Hunter, de Belmont, Manitoba, et cette allocation fut accordée à dater du 1er avril 1917, puis un chèque fut envoyé à Mme Smillie. Le 13 avril, Mme Smillie fut prévenue qu'on étudiait la question de savoir si l'allocation de famille serait accordée avec effet rétroactif. C'est ce qui se pratique d'ordinaire au ministère.

Le soldat Smillie n'a évidemment pas transporté sa solde avant de traverser en Angleterre, et ce fut seulement après que le trésorier général à Londres se fût adressé à lui à ce sujet, qu'il la transporta de fait. Cette assignation devait compter à partir du 1er février et non pas d'une date antérieure, comme le prétend sa mère. En outre, dans sa correspondance avec le ministère, Mme Smillie n'avait pas mentionné le numéro du bataillon dont son fils faisait partie, ni le numéro matricule sous lequel il s'y trouvait enrôlé, ce qui, naturellement, devait donner lieu à beaucoup de recherches, car sans ce renseignement, il a fallu parcourir des milliers de dossiers, le bureau d'enregistrement contenant environ 300,000 de ces dossiers. Dans sa dernière lettre, Mme Smillie se plaint de ce que le retard apporté à l'étude de son cas provenait indubitablement du grand nombre de "petits-maitres" qu'il y avait au ministère et qui ne s'occupaient pas de leur devoir, tandis que, de fait, le retard était dû à ce que son fils

n'avait tenté aucune démarche pour obtenir son allocation de famille et lui transporter la moitié de sa solde avant que le trésorier général d'outre-mer se fût adressé à lui à ce sujet. On verra donc que le ministère s'est occupé, avec le plus grand soin, du règlement de cette affaire. Ce cas est cité comme un des exemples les plus concluants des difficultés que le ministère a à surmonter, en pareilles circonstances.

J'ai ici une brochure contenant quatre ordres de l'armée britannique, pour le mois d'avril. On y voit que les autorités britanniques ont, à ce sujet, les mêmes difficultés que nous, difficultés cependant moins compliquées pour les autorités britanniques, parce que celles-ci ont affaire à des soldats qui se trouvent, comme elles, sur le théâtre des hostilités, c'est-à-dire en Angleterre ou en France, tandis que nous en sommes très éloignés. On a consacré près de deux pages de cette brochure à l'explication des difficultés qu'ils ont, tout comme nous-mêmes, à administrer les allocations de famille. Les fonctionnaires du ministère sont toujours heureux de répondre aux questions qu'on leur pose; mais il leur faut, assez souvent câbler en Angleterre pour se mettre en état de fournir une réponse définitive. Il peut arriver que le trésorier d'un bataillon soit dépourvu d'expérience en fait de comptabilité; de fait, des officiers de notre état-major sont parfois obligés de suivre des bataillons jusqu'à Halifax pour régulariser leurs états de compte et faire en sorte que l'argent payable aux parents de ces soldats par suite de leur enrôlement, leur arrive à temps. Il nous faut parfois envoyer en Angleterre, à cette même fin, des officiers qui régularisent les comptes des soldats d'un bataillon pendant la traversée et s'en reviennent ensuite au Canada. Arrivé en Angleterre, le soldat change d'adresse, puis, rendu au front, il a encore changé d'adresse.

Ceux qui ont la mauvaise chance d'être blessés sont envoyés dans une ambulance de première ligne, puis dans un hôpital d'évacuation; ils sont ensuite transportés de France en Angleterre et d'Angleterre au Canada. Ici, leurs femmes et les autres membres de leur famille changent souvent leurs adresses. Quelquefois des erreurs commises par des commis sans expérience causent aussi des retards. Nous avons dans les bureaux beaucoup de soldats de retour du front qui travaillent activement à remettre de l'ordre dans le service des allocations de famille et les autres. Dans ce seul service, à Ottawa, nous avons environ six cents employés et un ou deux chefs de bureaux sont tombés malades par excès de travail. L'honorable député de Red-Deer (M. Michael Clark) peut être certain que rien n'est épargné pour améliorer ce service.

[Sir Edward Kemp.]